

L'État débloque 42 millions d'euros pour tester des véhicules autonomes

Pas moins de 16 expérimentations ont été retenues dans le cadre de plusieurs appels à projets dédiés aux véhicules autonomes. Elles visent à améliorer la mobilité en milieu urbain, péri-urbain et rural, notamment pour les personnes les plus isolées.

Temps de lecture : minute

24 avril 2019

La ministre des Transports Elisabeth Borne a lancé mercredi 16 nouvelles expérimentations de véhicules autonomes, dont elle veut faire "*une solution de mobilité à part entière*", complémentaire des autres modes de transports. Deux consortiums ont été retenus à l'issue d'un appel à projets lancé l'an dernier : le projet Sécurité et acceptabilité de la conduite et de la mobilité autonome (SAM), conduit par la Plateforme française automobile (PFA) et le projet Expérimentations de navettes autonomes (ENA), conduit par l'Institut français des sciences et technologies des transports de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR).

"Nous allons changer d'échelle", s'est exclamé Elisabeth Borne lors d'un point d'étape. "Avec ces 16 expérimentations, nous allons en effet atteindre 1 million de kilomètres parcourus d'ici 2022. Il ne s'agit plus seulement de tests limités par leurs usages et leur périmètre, il s'agit maintenant de véritables mises en situation grandeur nature." Les quelque 80 expérimentations à petite échelle menée à travers le pays depuis 2015 ont pour l'instant permis de parcourir plus de 200 000 kilomètres, selon ses services. L'État va consacrer 42 millions d'euros à ce programme. *"Cela permet de dégager une enveloppe totale de 120*

millions d'euros d'expérimentations, auxquels s'ajoutent les investissements des collectivités territoriales sur les infrastructures", a-t-elle dit.

Lutter contre l'isolement, en ville comme en milieu rural

Le programme SAM comprend 13 expérimentations, pilotées par PSA, Renault, Keolis (groupe SNCF), Valeo, la RATP, Transdev, le constructeur de droïdes Twinswheel et l'oncopole de Toulouse. Elles concernent des roulages massifs de véhicules sur des voies à chaussées séparées en Île-de-France, un service de valet de parking, des services de transport à la demande dans un quartier dense, des services de ligne de bus autonomes, la desserte d'une gare RER en milieu rural, des services de transport à la demande complémentaires au réseau de transports collectifs, un rabattement entre un établissement médical et son parking à Toulouse, la circulation de navettes sur une voie ferrée désaffectée à Nantes et des engins de livraison au centre-ville de Montpellier. Quant au projet ENA, il concerne des services de navettes autonomes à Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes), Nantes et dans la communauté de communes Coeur de Brenne (Indre).

"Parmi les expérimentations ici soutenues, je pense par exemple à l'amélioration des trajets domicile-travail, (et) à la lutte contre l'isolement des personnes qui n'ont pas de voiture en milieu rural", a noté Elisabeth Borne, soulignant qu'elles concerneraient "des territoires variés, urbains, périurbains et ruraux".

